
FRENCH LANGUAGE

8682/22

Paper 2 Reading and Writing

October/November 2016

1 hour 45 minutes

INSERT / ENCART

READ THESE INSTRUCTIONS FIRST

This Insert contains the reading passages for use with the Question Paper.

You may annotate this Insert and use the blank spaces for planning.
This Insert is **not** assessed by the Examiner.

LISEZ D'ABORD CES INSTRUCTIONS

Cet encart contient les textes à utiliser avec la feuille d'examen.

Il est permis d'annoter l'encart et d'utiliser les espaces vides pour faire un plan.
Cet encart **n'est pas** corrigé par l'Examinateur.



This document consists of **3** printed pages and **1** blank page.

Section 1

Lisez le **Texte 1** et répondez aux **Questions 1, 2 et 3** sur la feuille d'examen.

Texte 1

Voter à 16 ans ?

Dans la plupart des pays du monde, les jeunes ont le droit de voter à partir de 18 ans. Il reste des exceptions : en Autriche et dans certains pays de l'Amérique du sud, l'âge de la majorité électorale est atteint deux ans plus tôt. Cependant, pour voter dans le monde arabe, il faut souvent attendre d'avoir 21 ans, et jusqu'à très récemment en Ouzbékistan, 25 ans.

5

En France, le droit de vote est acquis actuellement à partir de 18 ans. C'est à cet âge-là qu'un jeune n'est plus sous la responsabilité parentale et peut prendre ses propres décisions comme majeur. Par contre, un jeune de 16 à 17 ans est tout à fait en mesure d'évaluer ses intérêts et ceux des autres. Il a déjà une gamme de droits et de devoirs, mais pas toujours très cohérents. L'engagement dans l'armée lui est permis à 17 ans avec l'accord de ses parents, mais il n'a pas le droit de consommer des boissons fortes dans un bar. A 16 ans, un emploi à plein temps est envisageable ou même la direction d'une entreprise. Même le mariage est possible, toujours avec le consentement des parents. Alors, pourquoi ne pas pouvoir voter ?

10

Sophie, une étudiante de 18 ans, déclare : « Mes amies et moi allons voter pour la première fois et nous avons hâte de nous exprimer et de donner nos opinions. Abaisser le droit de vote à 16 ans inciterait les jeunes à s'intéresser à l'actualité tout en les responsabilisant. Le droit de vote en ferait de véritables citoyens. »

15

En 2011 déjà, le Conseil de l'Europe a encouragé tous les pays membres à examiner les possibilités d'abaisser l'âge de vote à 16 ans, prévoyant par cette mesure une amélioration de la représentativité du peuple et un fonctionnement plus efficace de la démocratie. Elle donnerait plus de poids à la jeunesse dans un électorat vieillissant qui a tendance à concentrer ses préoccupations sur les plus âgés.

20

La méfiance actuelle envers la politique, qui se traduit par une augmentation des votes blancs et nuls, ainsi que par une baisse des taux de participation, invite, elle aussi, à la réflexion. Si elle était acquise plus tôt, l'habitude de voter serait-elle mieux établie ?

25

Section 2

Maintenant lisez le **Texte 2** et répondez aux **Questions 4** et **5** sur la feuille d'examen.

Texte 2

Même à 18 ans, on est encore trop jeune

En France, l'opinion sur le droit de vote à 16 ans semble pencher largement du côté des « contre », selon un sondage *Ifop*. Pour ceux-ci, il faut être capable de voler de ses propres ailes et avoir vécu un minimum pour pouvoir voter. A 16 ans, les jeunes sont pleins d'idéaux mais ils n'ont ni la maturité, ni la compréhension du monde politique pour se prononcer politiquement.

5

D'autres estiment que les jeunes sont trop influençables et pas assez responsables à 16 ans. Selon Mustapha (25 ans) « Le manque de sérieux de mon frère qui a 16 ans et de ses copains ne cesse de m'étonner, leur préoccupation majeure étant de faire la fête. Il serait parfaitement absurde de leur accorder le droit de vote à 16 ans. Comment décider de l'avenir du pays à l'âge où la conduite non-accompagnée, l'achat de spiritueux ou l'entrée en boîte de nuit ne sont pas autorisés ? De toute façon, les jeunes ne sont pas assez intéressés par la politique. Même ceux qui font semblant de s'y intéresser en descendant dans les rues pour participer à des manifestations politiques le font simplement pour sécher les cours. Même à 18 ans, on est encore trop jeune. L'âge du droit de vote aurait dû rester à 21 ans ».

10

15

Certains opposants à l'abaissement de l'âge du droit de vote soupçonnent la motivation des partis politiques de gauche, disant que les jeunes votent majoritairement à gauche – ce que les rares études sur le sujet ne démontrent pas, par ailleurs. Ou bien ils dénoncent la motivation cynique de la proposition, quel que soit le parti impliqué : ouvrir des droits à une nouvelle tranche d'électeurs, c'est aussi se placer en très bonne position pour se garantir leurs premiers votes.

20

Le docteur Julien Gaillard, psychologue, rappelle que les ados de 16 ans restent légalement sous la responsabilité de leurs parents, ce qui est important puisque c'est une protection. « La consultation sur les choix qui les concernent, ça va, bien sûr, mais les laisser croire qu'ils peuvent décider seuls de tout n'est pas bon pour eux. Même si l'adolescent est impatient d'être traité en adulte, le temps d'être adulte viendra – il faut patienter ».

25

BLANK PAGE

Permission to reproduce items where third-party owned material protected by copyright is included has been sought and cleared where possible. Every reasonable effort has been made by the publisher (UCLES) to trace copyright holders, but if any items requiring clearance have unwittingly been included, the publisher will be pleased to make amends at the earliest possible opportunity.

To avoid the issue of disclosure of answer-related information to candidates, all copyright acknowledgements are reproduced online in the Cambridge International Examinations Copyright Acknowledgements Booklet. This is produced for each series of examinations and is freely available to download at www.cie.org.uk after the live examination series.

Cambridge International Examinations is part of the Cambridge Assessment Group. Cambridge Assessment is the brand name of University of Cambridge Local Examinations Syndicate (UCLES), which is itself a department of the University of Cambridge.